

Notes de
L'hon. Roy Cullen, P.C., député
Chambre des communes, Ottawa, Canada

**L'Organisation mondiale de parlementaires contre la
corruption (GOPAC) mène la lutte contre la corruption et
le blanchiment d'argent**

Allocution devant l'Association parlementaire du
Commonwealth
Hôtel Royal York
Toronto, Ontario
Le 6 septembre 2004

Qu'est-ce que la GOPAC?

- Certains pays les plus pauvres du monde comptent parmi les pays où la corruption sévit le plus, selon les critères employés par Transparency International dans son Rapport mondial sur la corruption. D'après Transparency International, une baisse de un point dans une échelle de dix points mesurant la corruption équivaut à une baisse réelle du PIB de 0,3 à 1,8 %. Dans un contexte commercial, les pots-de-vin font augmenter le coût de faire des affaires. En Ouganda, ces coûts sont évalués à 8 %, d'après une étude de cas effectuée dans ce pays.
- Dans les démocraties dignes de ce nom, les citoyens se tournent vers les parlements – les assemblées de leurs représentants élus – pour veiller à ce que les pouvoirs publics s'occupent des problèmes et rendent compte de leurs actions et performance. À leur tour, les parlements et les parlementaires, à cause de leurs fonctions mêmes, peuvent constituer une force positive considérable permettant de s'assurer que le gouvernement met à la disposition des citoyens les

programmes et services qu'ils leur faut et qu'il le fait avec honnêteté et efficacité.

- Soit dit en passant, selon Transparency International, le Canada est l'un des pays au monde où la corruption sévit le moins, mais nous voulons faire mieux et nous travaillons à réprimer complètement la corruption.
- La corruption crée également de grandes injustices sur le plan de la répartition des recettes et de la richesse nationales.
- Elle freine l'investissement public et privé dans le monde en développement, qui en a le plus besoin!
- Selon certains, la corruption devrait être déclarée un crime contre l'humanité.
- L'Organisation mondiale de parlementaires contre la corruption (GOPAC) (www.parlcent.ca/gopac) est un réseau international de parlementaires qui a son siège à Ottawa Canada et dont la mission est de lutter contre la corruption et de promouvoir l'intégrité dans la gouvernance. La GOPAC est dirigée par un conseil d'administration international et un comité de direction. Son secrétariat est situé au Centre parlementaire à

Ottawa. Ce centre est un ONG qui cumule plus de 30 ans d'expérience dans son travail avec les parlementaires canadiens et internationaux.

- Outre l'Organisation mondiale, il y a des sections de la GOPAC qui représentent différentes régions du monde. Ces sections régionales peuvent également parrainer des sections nationales au sein de la région.
- L'Organisation mondiale des parlementaires contre la corruption (GOPAC) est un réseau international de parlementaires qui veulent combattre la corruption et le blanchiment d'argent.
- La GOPAC a vu le jour officiellement à la Conférence mondiale que le Parlement du Canada a accueillie à Ottawa en octobre 2002.
- La GOPAC a été constituée selon la loi canadienne en septembre 2003 dans la catégorie des organismes à but non lucratif.
- Notre organisation s'est prononcée pour la Convention des Nations Unies contre la corruption et a offert l'aide des membres de GOPAC pour que les dispositions de cette convention puissent être mises en œuvre

efficacement. Des représentants de la GOPAC étaient présents à la cérémonie de signature de la Convention à Mérida, au Mexique (décembre 2003).

- La GOPAC compte aujourd'hui des sections locales (entièrement constituées ou en voie d'implantation) dans toutes les régions du monde et, par l'intermédiaire de leurs membres, ces sections travaillent activement à éliminer la corruption dans leur région et leur pays.
- Beaucoup de sections de la GOPAC ont établi également des liens de travail étroits avec les représentants locaux de Transparency International en Australasie, au Kenya, au Moyen-Orient, en Afrique du Nord, en Tanzanie et dans l'Asie du Sud, où ces sections ont établis leur secrétariat dans les bureaux locaux de Transparency international.
- Les parlementaires qui ont participé à la conférence fondatrice de la GOPAC en 2002 ont désigné cinq domaines où l'organisation devait être particulièrement active. Le besoin de lutter contre le blanchiment d'argent a été déclaré une priorité et c'est ainsi que l'Initiative de lutte contre le blanchiment de l'argent a été lancée. Par ailleurs, les participants à la

Conférence ont reconnu qu'il fallait prendre des mesures pour surveiller la performance des parlements, former les parlementaires à la surveillance financière et budgétaire, établir un code de déontologie pour les parlementaires et, enfin, pour régir le financement des élections. Ils ont conclu qu'il fallait également mettre à jour la publication intitulée Combattre la corruption – Manuel du parlementaire, préparée par le Centre parlementaire du Canada en partenariat avec l'Institut de la Banque mondiale (http://www.parlcent.ca/publications/index_e.php).

Les initiatives mondiales de lutte contre le blanchiment d'argent: État de la question

- Le blanchiment d'argent fait partie de la trame à décortiquer pour réprimer la corruption.
- Tout comme les pots-de-vin et la corruption obéissent si l'on peut dire à la loi de l'offre et de la demande (c'est-à-dire il y a ceux qui offrent les pots-de-vin et ceux qui les acceptent), la corruption est aussi facilitée lorsque l'argent corrompu peut circuler librement ou sans détection.
- Dans la lutte contre la corruption, il faut s'occuper aussi bien de l'offre que de la demande, de la même manière qu'il faut

- s'occuper du blanchiment d'argent. Plus le blanchiment d'argent corrompu est difficile, plus il y aura un effet de dissuasion sur les activités corrompues.
- Je tiens à préciser que nous devrions nous concentrer d'abord sur les activités corrompues de grande envergure qui sont pratiquées par les dirigeants politiques et les hauts fonctionnaires.
 - Ce n'est qu'après avoir réprimé la circulation de grosses sommes d'argent obtenues frauduleusement par les chefs corrompus qu'il conviendrait de concentrer sur les activités de blanchiment d'argent associées à la corruption de moins grande envergure.
 - Les exemples sont nombreux – nous n'avons pas à nous convaincre du caractère odieux de ces activités.
 - La circulation d'argent acquis frauduleusement freine la croissance des économies en développement et provoque une répartition injuste de la richesse.
 - Les parlementaires ne sont pas seuls dans la lutte contre le blanchiment d'argent.

La principale initiative mondiale entreprise jusqu'ici pour réprimer le blanchiment d'argent a été la création en 1991 du Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux (GAFI). Le GAFI est étroitement associé à l'OCDE et à ses

membres, son secrétariat étant d'ailleurs situé dans les mêmes locaux que l'OCDE à Paris. Le Groupe a défini 40 mesures recommandées – que l'on travaille aujourd'hui à mettre à jour – qui ont été acceptées par la plupart des pays de l'OCDE. Les principaux aspects du régime GAFI sont les suivants :

- Les gouvernements décrètent que **ces activités sont un crime** et autorisent la **confiscation des biens acquis frauduleusement et blanchis**;
- Les institutions financières (IF) doivent **connaître leurs clients** et consigner les données sur leur identité à partir de documents officiels;
- Les IF doivent **tenir des registres** des transactions **pendant au moins cinq ans**;
- Les IF doivent faire preuve d'une plus grande **diligence** dans le cas des opérations douteuses d'envergure inhabituelle et des opérations de cette nature provenant de pays refusant d'appliquer les mesures;
- Les gouvernements doivent détecter et **surveiller le transport transfrontière physique**;
- Les gouvernements doivent **s'assurer que les IF ont la capacité voulue** et confirment la légitimité des titres;

- Les gouvernements doivent prendre les mesures voulues pour que **les flux globaux de capitaux soient contrôlés** et signalés au FMI et à la Banque des règlements internationaux;
- Les gouvernements doivent collaborer en matière d'échange de données, d'enquête et de poursuite.
- Jusqu'ici, **33 pays participants**¹ ont adhéré au régime, qui prévoit notamment des autoévaluations annuelles et des examens par les pairs après cinq ans.

Le GAFI tient une liste des pays et des territoires qui refusent de coopérer dans la lutte contre le blanchiment de l'argent et le financement du terrorisme. Les pays de cette liste correspondent à ceux dont il a été établi que leur régime financier comporte de graves lacunes qui nuisent à la lutte contre le blanchiment de l'argent et qui entravent la coopération internationale dans ce domaine.

Rôle des parlementaires : Les parlementaires peuvent jouer un rôle essentiel en influençant la législation, en surveillant de près l'activité gouvernementale et l'aide accordée aux vérificateurs parlementaires et, surtout, en

¹Allemagne, Afrique du Sud, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Brésil, Canada, Commission Européenne, Conseil de coopération du Golfe, Danemark, Espagne, États-Unis, Fédération Russe, Finlande, France, Grèce, Hong-Kong (Chine), Islande, Irlande, Italie, Japon, Luxembourg, Mexique, Nouvelle-Zélande, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Singapour, Suède, Suisse, Turquie

exerçant leurs qualités de chef. Ils peuvent rallier la population et stimuler la volonté politique d'agir. Toutefois, pour y parvenir, ils doivent comprendre les rouages du blanchiment de l'argent et connaître les mécanismes permettant de réprimer cette activité. Ils doivent également pouvoir compter sur des experts reconnus et sur un porte-parole à l'échelle mondiale. La GOPAC constitue ce porte-parole et l'initiative proposée de lutte contre le blanchiment de l'argent est un moyen de se renseigner et de comprendre dans le but d'intervenir.

La proposition GOPAC

Les objectifs de la proposition de lutte contre le blanchiment d'argent de la GOPAC sont les suivants :

- a) Rallier les parlementaires du monde entier à la lutte contre le blanchiment de l'argent en faisant comprendre les rouages du blanchiment de l'argent et en lançant des initiatives internationales pour le réprimer;
- b) Obtenir des appuis politiques permettant de mettre en œuvre efficacement des mécanismes pratiques pour lutter contre le blanchiment de l'argent.

Ce que nous cherchons surtout à faire, c'est ***d'élargir le régime de lutte contre le blanchiment de l'argent*** pour qu'il s'étende au-delà de son champ d'action actuel, surtout constitué de l'Europe et de l'Amérique du Nord, et d'élaborer des stratégies efficaces que les parlementaires peuvent exécuter (p. ex., la promotion de traités internationaux) pour lutter contre le blanchiment de l'argent.

La GOPAC entend mettre sur pied une équipe bien répartie à l'échelle internationale pouvant comprendre jusqu'à 12 parlementaires. On nous a demandé de prendre les rênes dans cette initiative. L'équipe travaillera en collaboration avec des experts et des organismes luttant

contre le blanchiment de l'argent (tel que le GAFI), afin d'élaborer une approche mondiale pour combattre le blanchiment de l'argent et de promouvoir la mise en œuvre pratique de cette approche.

Nous pensons donc que la première chose à faire est de s'assurer que l'équipe comprend bien l'approche internationale actuelle et ses incidences avant de commencer à évaluer les entraves et les conditions particulières dans leurs régions qui pourraient créer des obstacles ou qui pourraient exiger des rajustements avant la mise en œuvre. Tous ces aspects seront documentés en vue d'en discuter et de trouver des solutions. Une fois terminé ce travail de base, l'équipe mettra l'accent sur l'élaboration d'une stratégie mondiale cohérente qui tient compte de ces différences et créera une approche permettant de mettre en œuvre un régime mondial de lutte contre le blanchiment de l'argent assorti des outils et du matériel de soutien dont les parlementaires ont besoin. La dernière étape consiste à diffuser l'approche à l'échelle internationale en passant notamment par la GOPAC. Nous prévoyons que la GOPAC entérinera les propositions de l'équipe et collaborera à leur mise en œuvre.

- En novembre 2003, un atelier sur la lutte contre le blanchiment de l'argent a eu lieu à Nairobi, au Kenya, à l'intention des parlementaires de l'Afrique de l'Est, en collaboration avec le FMI. L'atelier a soulevé beaucoup d'enthousiasme parmi les participants et ceux-ci ont déclaré qu'ils comprenaient mieux maintenant la nature et l'importance de l'initiative de lutte contre le blanchiment de l'argent de la GOPAC. Il y a lieu de noter surtout que les parlementaires du Kenya présents à l'atelier se sont engagés à rédiger un projet de loi pour lutter contre le blanchiment de l'argent. Ce projet de loi a été présenté par la suite au ministre des Finances (juillet 2004).
- Le Réseau de parlementaires africains contre la corruption (APNAC) est l'une des sections régionales qui a connu le plus de succès, surtout dans ses activités à l'échelle nationale. La section nationale du Sénégal a joué un rôle de premier plan pour inciter l'Assemblée à adopter plusieurs mesures législatives telles que la *Loi de lutte contre le blanchiment de l'argent*, la *Loi créant la commission nationale de lutte contre la corruption* et une mesure législative rendant obligatoire la représentation de

l'Assemblée nationale au conseil d'administration de la Commission des Travaux publics.

- Au Kenya, l'APNAC a réussi à faire ajouter la lutte contre la corruption à la liste des grandes questions à traiter au pays, en exerçant des pressions pour que soient modifiées les mesures législatives et en stimulant un débat à l'échelle nationale dans le but de sensibiliser le public au problème de la corruption et de susciter la collaboration avec la branche exécutive de gouvernement. Au nombre des dernières réalisations de l'APNAC-Kenya, mentionnons son influence dans la création du Bureau de la gouvernance et de l'éthique, la protection de forêts nationales et le lancement d'une enquête sur la corruption dans les institutions publiques.

Dernières nouvelles de la GOPAC

- Les préparatifs sont en cours en vue de la 2^e Conférence mondiale de la GOPAC qui doit avoir lieu à l'automne 2005.
- La GOPAC s'est imposée pour devenir un partenaire efficace dans la lutte contre la corruption à laquelle se livrent les Parlements et les parlementaires. La GOPAC a publié/diffusé plusieurs documents de base à l'intention des parlementaires, des responsables administratifs, des universitaires, etc. Il y a notamment un document de base sur CD-Rom, un article portant sur *les parlementaires contre la corruption* et donnant un aperçu conceptuel, la publication intitulée *Combattre la corruption : Manuel du parlementaire* (troisième édition) et, enfin, des contributions à une publication sur *le Rôle du Parlement dans la lutte contre la corruption* qui doit paraître bientôt sous les auspices de l'Association parlementaire du Commonwealth/l'Institut de la Banque mondiale.
- Les sections régionales dûment constituées et les sections régionales en voie d'implantation ont

commencé à concentrer leurs activités sur la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies contre la corruption et d'autres conventions régionales de lutte contre la corruption telles que la Convention interaméricaine et la convention de l'Union africaine. L'accent est mis sur la ratification de ses instruments et leur mise en oeuvre.

- La GOPAC, sous l'impulsion de son secrétaire (Con Sciacca, député, Australie), a commencé à définir la marche à suivre pour que les institutions que sont les parlements puissent devenir membres de l'organisation.
- J'invite ceux qui aimeraient en savoir plus sur la GOPAC à me laisser leur carte de visite et je m'occuperai de vous faire parvenir des renseignements utiles. N'hésitez pas à consulter également notre site Internet à www.parlcent.ca/gopac.
- Je vous prie de consulter également le document 17 de la Conférence.
- Je vous remercie.

